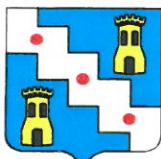


MAIRIE DE CHEVINAY



Mairie de CHEVINAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n° 5 – Séance du 2 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre,  
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Marielle ENGELDINGER.

**Absents excusés** : Patrick JOLIVET, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Louis PASCUAL, Sophie DOURS, Liliane DENIS pouvoir donné à Frédéric PAULOIS.

**Date de convocation** : 27 novembre 2025

**OBJET : Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public « Déchets » de la CCPA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-39 et L 2224-5,

Considérant qu'il est fait obligation à la Communauté de Communes de présenter un rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public « Déchets » et de le communiquer aux Maires des Communes membres,

Considérant que ce rapport présente le fonctionnement, les missions et les moyens du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public « Déchets » de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

**Délibération adoptée : 9 votes pour et 1 abstention**

Le Maire,  
Richard CHERMETTE

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture